

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 145/6° L rendant exécutoires les délibérations n° 136/6° L à 147/6° L du 4 décembre 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale..

n° 145/6° L

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 décembre 1964

Numéro JO  
n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro  
1 janvier 1965

### TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1686 du 5 décembre 1964, la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à la Compagnie Maritime de l'Afrique Orientale la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de quatre cents mètres carrés environ, sise à Djibouti (titre foncier n° 57), au prix de deux mille neuf cents francs le mètre carré.